

CCAS

COMPTE RENDU DES REUNIONS

« ACCESSIBILITE HANDICAPES »

Équipe n°2

Présents :

Madenn Roygnan, Marcel Beuzit, Sylvie Birhart, Maryvonne Lemercier, Françoise Borgne.

Une première réunion s'est tenue le 17 janvier 2010, cette rencontre a permis de faire le point en utilisant le document du diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, il nous été fourni par le cabinet QUALICONSULT .

Les bâtiments de la commune concernés sont :

La Maison de la réserve Naturelle du Venec,
L'école publique et la cantine scolaire,
Les vestiaires et douches, terrain de sport.

La commission a retenu les dossiers suivants :

La maison de la réserve Naturelle du Venec, l'école publique et la cantine scolaire.

La commission n'a pas retenu le dossier suivant :

Les vestiaires et douches terrain de sport ;
ils sont en très mauvais état et ne sont pas utilisés, il ne paraît pas urgent de faire des travaux pour accessibilité handicapés avant de savoir si d'autres travaux sont à effectuer pour une remise en état.

A la lecture du dossier il nous est apparu nécessaire d'aller sur place pour vérifier le bien fondé de la demande.

Une deuxième réunion s'est tenue le 25 janvier 2010, l'équipe s'est rendue sur place avec un fauteuil et a fait des essais.

Maison réserve naturelle du Venec

Il a été constaté ce qui suit:

PAGE 10/21

A - Les places de stationnement pour handicapés sont en nombre insuffisant.

B - Absence de signalisation conforme depuis les places de stationnement.

Il est important de faire un ressaut plan incliné pour accès au trottoir devant la maison du Venec;

De créer une place handicapés pour le stationnement (voir avec la commission voirie handicap).

PAGE 11/21

A - La poignée de porte n'est pas facilement préhensible.

B - La poignée de porte est située trop près d'un obstacle.

Remplacer la poignée de la porte du bâtiment en poignée «en laissant tomber la main»,

Mettre un ressaut à la porte qui ne dépasse pas 2cm.

Nous avons remarqué que les poignées de porte sont toutes pratiquement à remplacer, il serait préférable de voir cela pour la totalité des bâtiments.

PAGE 14/21

A - Présence de rétrécissements trop importants sur le cheminement

Nous avons constaté que le passage était possible avec le fauteuil, il n'est donc pas nécessaire de faire des travaux.

PAGE 15/21

A - Absence de signalisation indiquant les sanitaires adaptés aux personnes handicapées.

Nous sommes d'accord avec le diagnostic, il faut rajouter la signalétique avec pictogramme.

PAGE 17/21

A - Le cabinet d'aisances adapté aux personnes handicapées présente des dimensions insuffisantes, et il ne comporte pas les espaces libres nécessaires.

Retirer les objets qui sont sur le sol dans les toilettes handicapées.

PAGE 18/21

A - Le cabinet d'aisances adapté ne dispose pas de tous les équipements nécessaires à son utilisation par un fauteuil roulant.

Considérons que le travail préconisé est à faire

PAGE 19/21

A - La largeur de la porte de ce local recevant moins de 100 personnes est insuffisante.

Nous avons constaté que le fauteuil pouvait passer.

École publique

PAGE 10/36 11/36 12/36 13/36 14/36

A - Absence de signalisation conforme depuis l'entrée du terrain.

B - Présence de ressauts sur le cheminement principal.

A - Les places de stationnement pour handicapés sont en nombre insuffisant.

B - Absence de signalisation conforme depuis les places de stationnement.

A - Présence d'un espace sous escalier à proximité de la circulation.

A - Présence de marches à l'entrée.

B - Présence d'un ressaut à l'entrée.

A - La porte à deux vantaux ne possède pas de vantail de largeur 90 cm.

B - La poignée de porte n'est pas facilement préhensible.

L'absence de signalisation dans la cour arrière n'est pas une priorité, les parkings sont en rapport avec les logements qui doivent être rénovés et non en rapport direct avec l'école.

Toutes les poignées de porte du bâtiment doivent être remplacées.

PAGE 15/36

A - Le mobilier n'est pas positionné à une hauteur permettant son utilisation en fauteuil roulant.

Le mobilier est adapté, les tables et les sièges ont été changés récemment;

PAGE 16/36

A - La largeur du cheminement est insuffisante.

Cet endroit n'est pas utilisé par les enfants, mais en ce qui concerne les obstacles qui encombrant, des travaux sont prévus : des étagères seront installées pour libérer le sol.

PAGE 17/36

A - Absence de signalisation indiquant les sanitaires adaptés aux personnes handicapées.

B - Absence de cabinet d'aisances adapté aux personnes handicapées.

Il est nécessaire d'installer la signalisation au sol et de poser des barres d'appui dans les toilettes handicapées.

PAGE 19/36

A - L'escalier n'est pas muni d'une main courante de chaque côté.

B - Absence de bande d'éveil de la vigilance en haut de l'escalier.

Installer les bandes podotactiles et une main courante.

PAGE 20/36

A - La largeur du cheminement est insuffisante.

Les travaux préconisés ne sont pas nécessaire, les deux classes sont séparées et l'accessibilité se fait par l'extérieur.

PAGES 22/36 23/36

A - Absence de cabinet d'aisances adapté aux personnes handicapées.

A - Le cabinet d'aisances adapté ne dispose pas de tous les équipements nécessaires à son utilisation par un fauteuil roulant.

B - Les dimensions du cheminement dans le bloc sanitaire pour accéder aux cabinets d'aisances pour les personnes handicapées sont insuffisantes.

Des étagères seront installées pour laisser le sol vacant, poignets et barres de soutien à mettre en place

PAGE 25/36

A - La poignée de porte est située trop près d'un obstacle.

B - La poignée de porte n'est pas facilement préhensible.

Simple changement de poignée de porte.

PAGE 27/36

A - Absence de bande d'éveil de la vigilance en haut de l'escalier.

B - Les marches ne présentent pas les contrastes visuels au sol nécessaires à leur repérage par les mal voyants.

Modifier le revêtement de sol en haut de l'escalier pour contraste visuel et tactile, contraster visuellement le nez des marches par rapport au reste de l'escalier.

PAGE 28/36

A - L'escalier n'est pas muni d'une main courante de chaque côté.

Installation d'une main courante.

PAGE 29/36

A - La largeur du portillon de cette zone recevant moins de 100 personnes est insuffisante.

Il suffit d'ouvrir la barrière entièrement pour laisser passer le fauteuil.

PAGE 30/36

A - Absence d'espace de manoeuvre de porte de part et d'autre de la porte.

Il a été fait un essai en fauteuil la circulation est possible, revoir les barres de seuil sur les 2 portes.

PAGE 31/36

A - Le revêtement de sol est meuble.

B - La largeur du portillon de cette zone recevant moins de 100 personnes est insuffisante.

Revoir la stabilité du sol, faire une bande de 1.50 m en dur pour parvenir de l'école à la cantine, le mur en pierre devrait être supprimé pour agrandir l'espace.

PAGE 32/36

A - La largeur de la porte de ce local recevant moins de 100 personnes est insuffisante.

N'existant pas de toilette dans la cantine, il serait important de refaire les sanitaires extérieurs en sanitaires handicapés.

PAGE 33/36 34/36

A - Présence de marches à l'entrée.

A - Absence de palier de repos en haut et/ou en bas de la rampe.

Création d'une rampe en béton en alternative aux marches comme indiqué dans le dessin figurant sur la page 34/36.

En conclusion nous reconnaissons que certains travaux indiqués ne sont pas à faire, il en résulte que le montant de ces travaux sera donc beaucoup moins important que prévu - environ 14 000 euros au lieu de 60 540 euros.